



REPUBLICQUE FRANCAISE  
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset  
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
N° 2025-025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Antoine MALEYSSON a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés : Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	3
Nombre d'absents :	3

**Objet : AFFAIRES FONCIERES – Cession d'une partie du domaine public à la Société LEY-GATECH**

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, en charge des affaires foncières, expose aux membres du conseil municipal que Monsieur BONNEFOY Thierry, dirigeant de la société LEYGATECH, souhaiterait se porter acquéreur des parcelles jouxtant son entreprise – 1 rue de l'Industrie.

L'estimation des services des domaines fixe le tarif à 27€ / m<sup>2</sup> soit :

Réf. Cadastrale	Superficie	Propriété	Totalité de la parcelle	Prix nous revenant
BI 600	291 m <sup>2</sup>	Totalité	7 857€	7 857€
BI 897	1 530 m <sup>2</sup>	Tiers	41 310€	13 770€
BI 594	568 m <sup>2</sup>	Moitié	15 336€	7 668€
			<b>TOTAL</b>	<b>29 295€</b>

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 mars 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le principe d'une cession d'une partie du domaine public à la société LEYGATECH, représentée par son dirigeant Monsieur BONNEFOY Thierry, pour les parcelles de terrain ci-dessus mentionnées au prix de 29 295€,
- **Dit** que les frais de bornage seront à la charge de la commune pour la parcelle BI 896 contenant le transformateur et les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la cession et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.  
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,  
Patricia GOUDARD